

## Mouvement inter-départemental dans le premier degré

### Compte rendu du SNUipp-FSU

Ordre du jour fixé par l'IA de la Creuse :

- Contexte académique du mouvement inter-départemental
- Objectifs de travail et calendrier

Sont présents :

Dominique Berteloot (IA de la Creuse), Maria Khales (DRH), Maryse Pasquet (DIPEM 23), Joël Ravaille (secrétaire général adjoint du Rectorat)

SNUipp-FSU19 (Nathalie Ribière, Dominique Pouget), SNUipp-FSU23 (Fabrice Couégnas, Claire Faugère), SNUipp-FSU87 (Liliane Reynaud)

SE-UNSA19 (Brigitte Rebussie), SE-UNSA23 (Paul Giangiobbe), SE-UNSA87 (Stéphanie Rivoal)

SGEN-CFDT23 (Christelle Léniard), SGEN-CFDT87 (Marie-Pierre Cadario)

En introduction, l'IA de la Creuse indique que ce groupe de travail a vocation à recueillir des propositions mais que les décisions seront prises en configuration paritaire : il indique qu'un protocole de composition des groupes de travail départementaux et académiques sera mis en place afin de respecter la représentativité de chacune des organisations acquise lors des élections professionnelles (CAP et CT).

**L'IA dresse un état des lieux des mutations sur l'Académie (cf tableau 1) :**

Pour la Creuse, 112 demandes de permutations dont 67 pour la Haute Vienne, 3 satisfactions dont 2 sur rapprochement de conjoints.

Tableau 1		2011	2010
		Nombre de demandes satisfaites / Nombre de demandes	
IA 23	Entrants	13 / 71	14 / 72
	Sortants	3 / 112	4 / 92
IA 87	Entrants	32 / 215	47 / 228
	Sortants	10 / 17	14 / 18
IA 19	Entrants	26 / 137	51 / 152
	Sortants	16 / 38	26 / 58

Statistiques relevées par le SNUipp-FSU :

Année	Nb de creusois participants aux permutations	Nb de satisfaits (%)	Nb de creusois demandant le 87	Nb de satisfaits (%)	Nb de creusois demandant le 19	Nb de satisfaits (%)	Nb de corréziens demandant le 87	Nb de satisfaits (%)
2011	112	3 (2,7%)	67	0 (0%)	6	0 (0%)	22	12 (54%)
2010	92	4 (4,35%)	57	0 (0%)	14	2 (14%)	40	19 (48%)
2009	82	10 (12%)	58	6 (10%)	6	0 (0%)	22	0 (0%)
2008	79	17 (22%)	55	3 (6%)	5	4 (80%)	19	13 (68%)
2007 Chgt barème	80	22 (28%)	52	0 (0%)	4	4 (100%)	33	13 (39%)
2006	72	22 (31%)	34	3 (9%)	9	8 (89%)	36	19 (53%)

**Capacités d'accueil transmises au ministère l'année dernière :**

L'IA indique les capacités d'accueil transmises l'année dernière au Rectorat : Corrèze : 10 ; Creuse : 19 ; Haute-Vienne : 22  
Le SNUipp-FSU indique que le critère déterminant pour faciliter le départ des collègues est moins la capacité d'accueil que le delta (différentiel entrées/sorties). Il était de +11 l'année dernière ce qui impose 11 entrées avant de procéder à une première sortie.

**SNUipp-FSU :** Ce groupe de travail est une « promesse » de rentrée faite dans le cadre des entrevues de début d'année : le Recteur avait annoncé qu'il avait des engagements du ministère pour que ce groupe de travail fasse des propositions pour faire évoluer la circulaire nationale. La circulaire nationale est parue au BO le 10 novembre, ce groupe de travail se tient le 25 novembre : on peut donc se demander quels vont en être les objectifs mis à part les calibrages.

**IA :** L'inspecteur d'Académie indique qu'il est intervenu auprès du ministère pour faire évoluer la situation.

Le SNUipp-FSU répond qu'il ne doute pas que l'IA soit intervenu mais ne peut que constater que la circulaire est identique à l'année dernière...

**SGEN-CFDT** : il ya des demandes d'entrées qui ne sont pas satisfaites

**IA** : les demandes d'entrées qui ne sont pas satisfaites sont issues de départements déficitaires.

**SNUipp-FSU** : le SNUipp-FSU fait remarquer que si la situation est extrêmement marquée pour la Creuse, d'autres départements sont dans une situation difficile : le 93 dont émanent nombre de demandes d'entrée dans la Creuse est, avec la Creuse, le département pour lequel le taux de rapprochement de conjoints est à 1 chiffre. Le SNUipp-FSU fait remarquer que le taux de mobilité est nationalement en baisse depuis les changements de règles.

**SGEN-CFDT** : le SGEN demande à ce que l'image du département soit améliorée par l'augmentation du nombre de mutations : l'IA répond que c'est l'objet du groupe de travail.

**SE-UNSA** : le SE intervient concernant l'absence de mobilité des personnels bénéficiant d'une RQTH.

Constats dégagés par l'IA :

Les entrants en Haute Vienne et en Corrèze n'avaient pas fait de vœux sur la Creuse

Les personnels ayant demandé en vœux 1 la Creuse, ont eu satisfaction.

10 personnels ont demandé la Creuse mais avaient un trop petit barème.

Les demandes de sortie de la Creuse ont doublé en 7 ans (de 50 en 2004 on passe à 112 en 2011)

Peu de demandes d'entrée et beaucoup de demandes de sortie.

Des personnels ayant demandé la Creuse au moment des INEAT-EXEAT ne l'ont pas obtenu faute de l'accord de départ de leur département d'origine (départements également déficitaires, comme la Creuse)

**Le SNUipp-FSU indique si les demandes ont doublé c'est la conséquence mécanique de l'absence de sorties.**

**Propositions de l'IA :**

- Modification du calibrage : augmenter les capacités d'accueil de la Creuse et réduire les entrées en Corrèze et Haute Vienne. *Pour le SNUipp-FSU, l'augmentation des capacités d'accueil ne conduisent pas mécaniquement à des rentrées plus importantes (cf l'année dernière : 19 entrées possibles, 13 entrées)*

- Paramétrage national : demander au ministère de modifier ce paramétrage pour ne pas arriver à des situations ubuesque : un collègue peut rentrer en Haute Vienne avec 33 points de barème mais un creusois avec plus de 600 points ne peut y rentrer... Le SNUipp-FSU intervient chaque année pour modifier la circulaire sans succès...

- Différentiel des affectations des PE : une part plus importante des PE stagiaires serait affectée en Creuse plutôt qu'en Corrèze et en Haute Vienne

- Priorité lors de la phase exeat-ineat (*Pour le SNUipp-FSU il suffit de se tenir au barème*)

- Analyse des situations de personnels demandant 87 et 19 et proposition d'accueil en 23 (*le SNUipp-FSU est intervenu pour rappeler qu'il est nécessaire de mettre en relation les services des 3 départements sur ce sujet : en effet, durant les mois de juin et juillet, ce sont les sections SNUipp-FSU qui ont transmis les coordonnées des demandeurs aux services concernés*)

- Priorité de sortie des départements déficitaires pour les personnels demandant la Creuse *ce sujet est à développer au niveau des règles de mouvement des départements concernés*

- Développer avec les autorités l'attractivité du département (logement, ...)

**Positions de principes du SNUipp-FSU :**

Nous dénonçons également les suppressions systématiques et massives des postes de fonctionnaires, dont une des nombreuses conséquences est aussi de restreindre de façon très importante les possibilités de mutation des collègues.

**Propositions du SNUipp-FSU :**

- Discuter les calibrages (capacités d'accueil et delta): à noter que jamais les IA ou les recteurs n'ont donné ces informations aux délégués du personnel. Nous avons demandé à ce que ces éléments soient discutés avant transmission au ministère mais également que tous les éléments soient transmis pour pouvoir émettre un avis (nombre de départs en retraite, congés parentaux, disponibilités, recrutements...)

- Augmenter le nombre de recrutements dans l'Académie et les orienter de façon plus importante vers la Creuse  
Pour nous, dans le cadre des permutations informatisées, seuls ces 2 critères peuvent avoir un effet.

Dans le cadre des mutations manuelles :

- Respecter les barèmes pour les intégrations en Haute-Vienne (cette année des intégrations ont été prononcées pour des barèmes bien inférieurs aux collègues creusois)

- Autoriser des surnombres budgétaires bien difficilement perceptibles pour les collègues : 12 à 15 absences non remplacées tous les jours en Haute Vienne alors que le département est annoncé en surnombre.

- Prendre très tôt dans l'année les décisions d'ineat en Creuse : cette année, le recteur a accepté trop tardivement les intégrations pour des raisons budgétaires. La période de mutation change considérablement la donne pour les collègues mutés.

M. Ravaille a émis l'idée d'un mouvement académique des personnels. Cette idée a été refusée en bloc par le SNUipp-FSU considérant que ce serait un recul pour l'ensemble des personnels de l'Académie : des collègues de Haute Vienne pourraient arriver en Creuse sans avoir la certitude que les creusois aux plus forts barèmes arrivent en Haute Vienne.

En conclusion, si un bilan et des propositions ont été avancés, il est difficile de ne pas penser que l'administration utiliserait volontiers le prétexte des permutations pour proposer une gestion académique des personnels à laquelle personne n'a à y gagner...

Nous attendons le prochain groupe de travail pour lequel l'administration s'est engagée à nous donner l'ensemble des indicateurs permettant le calibrage des permutations pour connaître ses réelles intentions.

Vos représentants SNUipp-FSU23